



ACTUALITÉS

FÉDÉRATION FRANÇAISE

DISCIPLINES

SE FORMER

GRADES

NOUS REJOINDRE

RESSOURCES

FÉDÉRATION



ESPACE FFAA

Accueil [CAMPAGNE PSF 2020-2024](#)

LES DISCIPLINES : [AÏKIDO](#) [AÏKIBUDO](#) [KINOMICHI](#)

TROUVER UN CLUB



# CAMPAGNE PSF 2020-2024



## Le PSF = 4 axes d'orientations

UNE FÉDÉRATION QUI  
RASSEMBLE

L'AÏKIDO POUR TOUTES  
ET TOUS

UNE NOTORIÉTÉ  
ACCRUE

LA FORMATION ET LA  
VALORISATION DES  
COMPÉTENCES

La nouvelle gouvernance du sport voulue par l'État se met progressivement en place. Une Agence Nationale du Sport (ANS) est maintenant créée, en charge de la haute performance et du développement des pratiques sportives. Cette structure se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et a donc en charge la gestion des crédits, désormais « ex CNDS ».

Dans ce nouveau contexte, l'ANS a souhaité également responsabiliser l'ensemble des fédérations, en les invitant à décliner au niveau territorial (Ligues, CID...) leurs objectifs de développement dans le cadre de Projets Sportifs Fédéraux (PSF). En contrepartie chaque Fédération aura la pleine gestion de la part territoriale des crédits jusque-là gérée par le CNDS. Ainsi l'ensemble des fédérations dont la FFAA ont notamment pour mission, dès ce début d'année, de mettre en place ces nouvelles dispositions en partant d'un Projet Sportif

Fédéral (PSF). Ce PSF doit traduire les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tous et toutes, et ce, pour l'ensemble des territoires, métropolitain et DOM-ROM. Les crédits de la Corse et de la Nouvelle Calédonie ne seront pas gérés par la Fédération mais directement par les instances ministérielles afin de prendre pleinement en compte les spécificités territoriales qui les concerne.

**Pour 2020, la part territoriale de l'ex-CNDS déléguée par l'Etat via l'ANS à la FFAAA pour le PSF, s'élève à 51 621 € hors une enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continuera, pour l'heure, à être gérée par les services déconcentrés de l'Etat.**

Ces orientations se concrétisent par 4 axes prioritaires qui structurent ce Projet Sportif Fédéral :

**Axe 1 : UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE**

**Axe 2 : L'ĀIKIDO POUR TOUTES ET TOUS**

**Axe 3 : UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE**

**Axe 4 : LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES**

**Chaque structure fédérale : clubs, comités interdépartementaux et ligues pourra candidater pour demander une attribution financière.** La commission fédérale d'instruction et d'attribution aura pour vocation d'étudier et proposer à l'Agence National du Sport les candidatures pour validation et supervision. Toute aide financière n'ayant pas été utilisées pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionné en amont auprès de la structure concernée pourra faire l'objet d'un remboursement à la fédération pour retrait par l'Agence Nationale du Sport.

**Les critères d'éligibilités :**

- Être un club, Comité interdépartementaux ou une ligue affiliée à la FFAAA sauf la Corse et la Nouvelle Calédonie ;
- Être en règle et respecter les obligations statutaires et réglementaires de la FFAAA (Statuts et Règlement intérieur) ;
- S'enregistrer et fournir l'ensemble des documents demandés ;
- Respecter l'obligation de licencier à la FFAAA tou-te-s les adhérent-e-s du club ;
- Avoir au moins un-e enseignant-e diplômé-e ( mentionner grade et enseignement) ;
- Présenter au maximum deux actions par structure soit sous forme d'un seul projet, soit sous forme de fiche action.

Tableau synthétique des profils d'actions éligibles selon le profil de structure :

	<b>2 actions maximums présentées par structure comme suit :</b>		
	<b>Les clubs :</b>	<b>Comités Interdépartementaux :</b>	<b>Ligues :</b>
<b>OBLIGATOIRE</b>	Une action à minima sur l'axe 2 : <b>« L'ĀIKIDO POUR TOUTES ET TOUS »</b>	Une action à minima sur l'axe 3 : <b>« UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE »</b>	Une action à minima sur l'axe 4 : <b>« LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES »</b>
	Une seconde action éventuellement sur l'un des 4 axes proposés dans le PSF FFAAA 2020 à savoir :		

<b>FACULTATIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Axe 1 : UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE</li> <li>➤ Axe 2 : L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS</li> <li>➤ Axe 3 : UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE</li> <li>➤ Axe 4 : LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES</li> </ul>
-------------------	---

**ATTENTION : Les actions ou projets éligibles à cet appel à projets doivent :**

- **avoir été commencés entre le 1er septembre 2019 et le 1er janvier 2021**
- **et ne doivent pas se terminer après le 1er mars 2021.**

**Les pièces administratives à fournir :**





- Le dossier de candidature (identique pour les clubs/CID/Ligue) ici en lien ;
- Budget prévisionnel de l'année en cours ;
- Bilan de l'année N-1 ;
- Compte de résultat N-1 ;
- Relevé d'identité bancaire de la structure ;
- Derniers relevés bancaires de l'année N-1 ;
- La présentation du projet de l'association ou des actions faisant l'objet d'une demande de subvention comportant au minimum : Une présentation, un calendrier, un budget prévisionnel et une évaluation du projet si celui-ci a déjà été réalisé.

**Comment candidater :**








Envoyez toutes les pièces administratives sous format PDF à l'adresse mail spécifique : [psf@aikido.com.fr](mailto:psf@aikido.com.fr)

**Le calendrier pour candidater :**

ÉCHÉANCES	PROCÉDURES
<b>Mars 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication et informations de la nouvelle démarche du PSF.</li> <li>➤ La FFAAA et l'Agence Nationale du Sport constitue une convention pluriannuelle.</li> </ul>
<b>Du 15 avril au 15 juin 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Candidatures des structures fédérales et des clubs</li> <li>➤ Informations et accompagnement des acteurs</li> </ul>
<b>Du 15 juin au 30 juin 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La commission fédérale d'instruction et attribution du Projet Sportif Fédéral instruit les candidatures des clubs et organes déconcentrés.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concertation entre La commission fédérale d'instruction et attribution du PSF et l'Agence Nationale du Sport pour validation des affectations</li> </ul>

<b>Du 1er juillet au 10 juillet 2020</b>	 Retour des avis d'affectation aux structures retenues et des avis motivés aux structures non retenues
<b>Septembre – Octobre 2020</b>	 La Fédération met en paiement l'affectation des crédits accordés aux structures retenues.
<b>Entre le 1er novembre et fin juin 2021</b>	 Le siège fédéral reçoit les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*01)  La commission fédérale d'instruction et attribution du Projet Sportif Fédéral étudie les Comptes rendus et la bonne réalité des actions ayant été créditées d'une aide.
<b>Attention :</b> <b>Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation, ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionné en amont, pourra faire l'objet d'un remboursement à la Fédération pour retrait par l'Agence Nationale du Sport.</b>	

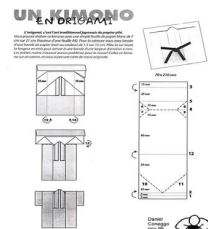
Toutes les ressources à lire pour mieux comprendre et s'inscrire dans cette campagne PSF 2020 :

-  [Courrier de lancement du PSF 2020](#)
-  [La présentation du PSF de la FFAAA](#)
-  [La note de cadrage du PSF](#)
-  [Un guide d'aide destiné à toutes les structures fédérales : Clubs, CID, Ligues](#)
-  [Le dossier pour candidater au PSF 2020](#)
-  [Le dossier pour candidater au PSF 2020 \(version word\)](#)
-  [Cerfa-CR d'action financée pour justification de sa mise en oeuvre](#)

Des questions => une adresse mail spécifique : [psf@aikido.com.fr](mailto:psf@aikido.com.fr)

## RÉSEAUX SOCIAUX





## CONTACT DU SIÈGE



### Siège fédéral

FFAAA, 11 rue Jules Vallès 75011 Paris  
Tél. 01 43 48 22 22 – Fax 01 43 48 87 91  
Mail : [ffaaa@aikido.com.fr](mailto:ffaaa@aikido.com.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 13h00 puis 14h00 à 17h00



### Newsletter

Veillez renseigner votre adresse e-mail pour vous inscrire à notre newsletter

Actualités  
ACTUALITÉS COVID-19  
#BOUGEZCHEZVOUS  
LES ACTUS DE LA FORMATION  
CAMPAGNE PSF 2020-2024  
COMITÉ D'ÉTHIQUE  
FORUM AIKIJUNIOR  
Disciplines

- L'Aïkido
- L'Aïkibudo
- Le Kinomichi
- Se former
- Stages techniques
- Devenir enseignant-e
- Continuer à se former
- Agenda
- Grades
- Un grade par examen
- D'autres voies d'accès
- Nous rejoindre
- Pratiquer
- S'affilier
- Nous contacter
- Trouver un club
- Ressources
- Documents
- Notes d'informations
- Publications & Communiqués
- Médiathèque
- Boutique
- Fédération
- Structuration
- Siège fédéral
- Collège technique national
- Commissions
- Ligues et CID

公益財団法人合気会  
AIKIKAI FOUNDATION



La FFAAA est agréée par le ministère de la Santé, de la jeunesse et des Sports (75 S 273, Arrêté ministériel du 7 octobre 1985.).

Membre de l'IAF (International Aikido Federation) | © 2000-2017 FFAAA Tous droits réservés | Mentions légales | Protection des données | Gestion des cookies | Réalisation Koredge